

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT D'URBANISME

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par un projet de règlement modifiant le Règlement de lotissement n°1298-2020 de la Municipalité de Sainte-Sophie.

AVIS est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 7 février 2023, le conseil a adopté le projet de règlement de modification n° **PP-2023-05** et intitulé : « **Amendement au règlement n° 1298-2020 relatif au lotissement afin de modifier la section 2.1, le chapitre 3 et le remplacement de la section 2.2 et du chapitre 4** ».
 2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **28 février 2023, à 17 h 45** à la salle du conseil sise au 2199, boulevard Sainte-Sophie à Sainte-Sophie. L'objet de cette assemblée est de présenter les modifications prévues au présent projet de règlement d'urbanisme, soit :
 - D'ajouter à la section 2.1 « Les conditions préalables à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale » :
 - l'article 2.1.7 « Cession pour un accès public à un lac ou à un cours d'eau ».
 - De remplacer à la section 2.2 « Cession ou versement pour l'établissement de parcs, terrains de jeux et espaces naturels » :
 - l'article 2.2.1 « Obligation relative à la cession ou au versement »;
 - l'article 2.2.2 « Exemption de la cession ou du versement »;
 - l'article 2.2.3 « Entente relative à un terrain non compris dans le site »;
 - l'article 2.2.4 « Établissement de la valeur »;
 - l'article 2.2.5 « Règle de calcul de la cession ou du versement »;
 - l'article 2.2.6 « Conditions relatives au terrain à céder ».
 - De remplacer l'article 3.2.5 « Exemptions à l'application des normes de lotissement ».
 - D'abroger l'article 3.2.7 « Mesure d'exception d'un lot transitoire intégré à un lot voisin ».
 - D'ajouter au Chapitre 3 « Les dispositions applicables aux rues et aux terrains » :
 - l'article 3.2.8 « Adjacence à une rue ».
 - De remplacer le Chapitre 4 « Les dispositions relatives aux droits acquis ».
- Au cours de cette assemblée publique, il sera expliqué le projet de règlement et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.
3. Le projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire des personnes habiles à voter.
 4. Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement au bureau du directeur général et secrétaire-trésorier situé au 2199, boulevard Sainte-Sophie, à Sainte-Sophie. Le projet de règlement peut être consulté sur le site Web de la Municipalité en suivant ce lien : [Projet de règlement n° PP-2023-05](#).

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 17 février 2023.



France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe

ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION

Projet de règlement d'urbanisme n° PP-2023-05

Certificat de publication (article 420)

Je soussignée, France Charlebois, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public, en affichant une copie sur le site Web de la Municipalité stesophie.ca et sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville le 17 février 2023, entre 8 h 30 et 16 h 30.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 17 février 2023.

A handwritten signature in blue ink that reads "France Charlebois".

France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe